



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte administratif, et par extension au Compte financier unique, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 531 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Budget primitif 2023 de la commune de Hoenheim a été voté par le Conseil municipal le 19 décembre 2022.

Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Le Compte financier unique 2023 a été présenté au Conseil municipal du 24 juin 2024. Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2023 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels sont par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La stabilité du nombre d'agents
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services

- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de baisse des concours de nos partenaires financiers

- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (Aménagements extérieurs du Centre socioculturel de Hoenheim, rénovation de la salle des sports), le remplacement de la verrière de la salle du Conseil, le remplacement de la toiture du tennis, divers aménagements paysagers, le lancement des études concernant l'installation de panneaux photovoltaïques et divers autres investissements comme le renouvellement de la

flotte de véhicules par des véhicules électriques ou des travaux de rénovation sur plusieurs bâtiments.

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

L'activité des différents services en 2023 a été marquée par l'impact conjugué des tensions géopolitiques et économiques. L'inflation est restée à un niveau élevé avec des conséquences non négligeables sur les charges à caractère général (énergies, fournitures) et sur les frais de personnel (augmentation du SMIC et du point d'indice). De même, différents marchés publics ont été perturbés (fourniture de certains matériaux plus difficile, augmentation des assurances, etc).

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	2 095 858,16 €	26,50 % des dépenses réelles de fonctionnement	+11,04 % par rapport à l'année 2022
Charges de personnel :	4 518 103,98 €	57,12 % des dépenses réelles de fonctionnement	+6,87 % par rapport à l'année 2022
Atténuations de produits :	481 370,68 €	6,09 % des dépenses réelles de fonctionnement	-3,39 % par rapport à l'année 2022
Autres charges de gestion courante :	791 007,25 €	10,00 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,62 % par rapport à l'année 2022
Charges financières :	22 926,06 €	0,29 % des dépenses réelles de fonctionnement	-32,65 % par rapport à l'année 2022
Charges exceptionnelles :	21,78 €	0,0003 % des dépenses réelles de fonctionnement	-99,63% par rapport à l'année 2022

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	18 480,50 €	0,18 % des recettes réelles de fonctionnement	-7,70 % par rapport à l'année 2022
Produits des services :	697 046,46 €	6,89 % des recettes réelles de fonctionnement	-57,90 % par rapport à l'année 2022
Impôts et taxes :	7 061 273,81 €	69,78 % des recettes réelles de fonctionnement	+10,65 % par rapport à l'année 2022
Dotations et participations :	2 094 073,97 €	20,70 % des recettes réelles de fonctionnement	+23,22 % par rapport à l'année 2022

Autres produits de gestion courante : 219 315,21 €
2,17 % des recettes réelles de fonctionnement
+9,54 % par rapport à l'année 2022

Produits exceptionnels : 8 007,23 €
0,08 % des recettes réelles de fonctionnement
-8,55 % par rapport à l'année 2022

4 – Montant du budget consolidé

Les dépenses totales au titre de l'année 2023 ont été de 12 086 986,44 € et les recettes totales de 18 412 179,83€, soit un résultat global de clôture excédentaire de 6 325 193,39 €.

5 – Crédits d'investissement

En 2023, les dépenses de la section d'investissement ont été de 1 757 049,73 €, dont 1 495 543,98 € de dépenses d'équipement. Ces crédits correspondaient notamment à la fin de la rénovation/extension du centre socioculturel et de ses aménagements extérieurs, à la rénovation et aux aménagements de la salle des sports, au lancement des études concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, au remplacement de la verrière de la salle du Conseil, au remplacement de la toiture du tennis, de la réalisation de divers aménagements paysagers, au renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules électriques, à des travaux de rénovation sur plusieurs bâtiments (restaurant scolaire, presbytère protestant, annexe de la mairie), à l'achat de divers matériels pour les ateliers municipaux, à l'achat de matériel informatique, ainsi qu'au remboursement du capital des emprunts.

L'Etat a participé par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour 425 143,03 €. Des subventions ont été versées pour 726 066,80 € par différents partenaires dont la Caisse d'allocations familiales, la Collectivité Européenne d'Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Enfin, l'excédent de fonctionnement antérieur capitalisé était de 2 846 480,82 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

En 2023, l'épargne brute était de 2 186 439,66 €. L'épargne nette était de 1 952 294,97 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 31 décembre 2023, la dette de la commune de Hoenheim s'élevait à 574 061,27 €.

8 – Capacité de désendettement

En 2023, la capacité de désendettement était de 0,26 an.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2023:

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 30,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios en 2023 étaient :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 685,92
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 877,52
- Dépenses d'équipement brut / population = 129,70
- Encours de dette / population = 49,78
- DGF / population = 65,56
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 57,12 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 80,71 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 14,78 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 5,67 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2023, le personnel communal se composait de 133 agents (83 à temps complet et 50 à temps non complet), représentant 97,36 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGSA, DST).

89% du personnel était des agents titulaires.

Le personnel communal était ventilé comme suit :

- Filière administrative : 28 postes
- Filière technique : 30 postes
- Filière sociale : 30 postes (22 agents rattachés au service petite enfance et 8 au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 3 postes (Service petite enfance)
- Filière culturelle : 15 postes (Ecole de musique)
- Filière animation : 27 postes (21 agents rattachés au service des affaires scolaires et 1 au service jeunesse)

Les charges de personnel se sont élevées à 4 518 103,98 € en 2023.

Fait à Hoenheim, le 24 juin 2024

Vincent DEBES



Maire de Hoenheim

Vice-président de l'Eurométropole